



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

PROGRAMME FORMATION AIPR **NIVEAU OPERATEUR**

(Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Durée formation : 1 jour / 06 heures

Examen : 1 heure

Lieu : MAGNIS FORMATION Lyon 3e

Objectifs :

- Identifier les risques lors d'interventions à proximité des réseaux
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements
- Approfondir ses connaissances du Guide Technique
- Obtenir sa certification AIPR opérateur

Public visé :

- Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés (conducteur d'engins, grues, chariots automoteurs de manutention, nacelle, pompe et tapis à béton, canalisateur, ouvrier en travaux publics).
- Salarié devant assurer des travaux urgents à proximité de ces réseaux.

Pré-requis : Être âgé de 18 ans minimum.

Déroulement de la formation :

- Apports théoriques : Powerpoint et vidéos
- Livret formation
- Moyen informatique

Contenu de la formation :

- Rôle, mission, responsabilités et obligations de l'opérateur
- Savoir identifier les principaux types de réseaux
- Mesurer les risques liés aux réseaux
- La réglementation
- Les EPI et EPC
- Les marquages-piquetages
- Les moyens de repérage
- Les indicateurs
- Connaître les intervenants des réseaux et leurs rôles



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

- L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les travaux sans tranchée
- Les travaux urgents
- Règle des « 4 A »
- Savoir identifier les situations dangereuses
- Que faire en cas d'accident ?

Entraînement au QCM de l'AIPR.

Modalités d'évaluation des acquis :

Test QCM sur ordinateurs ou tablettes connectés sur le site officiel du Ministère chargé de l'Ecologie

30 questions

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- Réponse bonne : + 2 points
- Réponse "je ne sais pas" : 0 point
- Réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
- Réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

(Nota : les questions prioritaires sont signalées dans la liste complète téléchargeable ; elles ne le sont pas le jour de l'examen)

Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points)

Documents remis en fin de formation :

- Délivrance de l'AIPR opérateur si le test est réussi